

PREINSCRIPTIONS ALSH MERCREDIS – Janvier-Février 2019

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural **avant le 12 décembre 2018 accompagné du prépaiement**

CUIGY EN BRAY (07h00 à 18h30) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€							
17h00-18h00							
18h00-18h30							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

LA BOSSE (07h00 à 19h00) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

ONK EN BRAY (07h30 à 18h30) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h30-08h30							
08h30-09h30							
09h30-17h30 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique							
17h30-18h30							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

St GERMER DE FLY (07h00 à 19h00) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

LE COUDRAY St GERMER (07h00 à 19h00) – Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

« Bon pour accord » Signature

PREINSCRIPTIONS ALSH MERCREDIS – Janvier-Février 2019

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural **avant le 12 décembre 2018 accompagné du prépaiement**

CUIGY EN BRAY (07h00 à 18h30) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€							
17h00-18h00							
18h00-18h30							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

LA BOSSE (07h00 à 19h00) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

ONK EN BRAY (07h30 à 18h30) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h30-08h30							
08h30-09h30							
09h30-17h30 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique							
17h30-18h30							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

St GERMER DE FLY (07h00 à 19h00) – Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

LE COUDRAY St GERMER (07h00 à 19h00) – Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS	JANVIER				FEVRIER		
	09	16	23	30	06		
07h00-08h00							
08h00-09h00							
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€							
17h00-18h00							
18h00-19h00							

Prépaiement : Nombre d'heures x € = €

« Bon pour accord » Signature